

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2012

**Sida, santé
et développement**
Genre et VIH

Date limite de réception
des lettres de candidature
• 30 mars 2012

Aider les personnes vulnérables

Contexte

Dans la plupart des sociétés, les statuts des hommes et des femmes sont marqués par des rapports d'inégalité. La propagation du VIH s'en nourrit mais contribue également à les renforcer.

Les associations de lutte contre le sida ont aujourd'hui largement conscience de l'impact des inégalités de genre sur les populations qu'elles accompagnent. Cependant, elles peinent à en tirer des déclinaisons pratiques efficaces.

La prise en compte des problématiques de genre se limite à privilégier les femmes comme cible principale des programmes (prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, activités génératrices de revenus...) sans tenir compte de l'impact de ces modalités d'intervention sur les rapports sociaux de genre. Paradoxalement, ces actions peuvent renforcer les tâches et les responsabilités qui incombent aux femmes et donc les inégalités de genre.

Ainsi, les femmes continuent d'avoir largement la charge de la prévention, du

dépistage et de la divulgation du statut sérologique à leur entourage, de même que des soins à apporter à leurs enfants, conjoints ou parents malades. À l'inverse, les hommes demeurent toujours aussi éloignés des centres de dépistage et de prise en charge, et ne constituent que 20 % à 30 % de leur file active dans la plupart des contextes africains.

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, interroger et déconstruire les représentations sur la sexualité et la place de chacun(e), renforcer les capacités et l'autonomie de ces femmes, tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus, sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre le sida et plus largement permettre une égalité dans l'accès aux soins.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France soutient les projets innovants qui répondent à un des objectifs suivants :

- promouvoir **l'implication et la responsabilisation des hommes** dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ;
- prendre en compte les **problèmes sanitaires** spécifiques aux femmes et aux hommes vivant avec le VIH ;
- répondre aux **violences** faites aux femmes par la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, y compris en direction des hommes auteurs de violences ;

- intégrer la problématique du VIH dans les services de **planning familial** et de **santé de la reproduction** ;
- prendre en compte **la pression sociale à la maternité** pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques ;
- renforcer les capacités des femmes et la **connaissance de leurs droits** ;
- **renforcer les capacités des porteurs de projets en matière d'approche « genre »** (formation, diagnostic, audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques...).

À qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales.

Exemples de projets soutenus

- ASAFF au Burkina Faso : 49 980 € sur 2 ans pour un projet de renforcement de l'implication des hommes dans les centres de prise en charge des personnes vivant avec le VIH.
- CeRADIS au Bénin : 60 000 € sur 3 ans pour le « Kpote Kiosque » qui fait la promotion des droits reproductifs et sexuels des jeunes filles en situation de vulnérabilité.
- SOS Sida en République Démocratique du Congo : 29 994 € pour un projet de sensibilisation et de mobilisation sur la vie sexuelle des femmes violées « survivantes » au Sud-Kivu.
- Arcad-Sida au Mali : 30 710 € pour un projet d'accompagnement des femmes séropositives dans le partage de leur statut sérologique avec leur conjoint.

Critères de sélection des projets

Seront retenus uniquement les projets concourant à l'amélioration des rapports hommes-femmes et à l'amélioration de la participation conjointe des hommes et des femmes à la prise de décision en matière de sexualité, de prévention et de soins.

Le porteur de projet devra remplir toutes les conditions suivantes :

- être une structure apolitique et non religieuse ;
- démontrer son implication sur la thématique VIH depuis au moins trois ans. Une expérience en santé reproductive depuis au moins un an est également souhaitable ;
- prouver sa capacité à gérer le projet présenté au regard du budget global de

l'année en cours.

Le projet devra être basé dans l'une des zones géographiques suivantes :

- départements français d'Amérique : Antilles et Guyane ;
- Afrique subsaharienne francophone, soit les pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

Les projets portés par des structures issues de ces zones géographiques seront prioritaires.

Les modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention, annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans). La demande financière ne pourra pas excéder 30 000 € par an.

L'aide de la Fondation de France ne pourra prendre en compte qu'un seul projet par association demandeuse.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- les demandes de formation ou de bourses individuelles ;

- l'organisation de conférences et colloques ;
- le soutien financier à des frais de mission et à des honoraires pour des consultants français ;
- les campagnes de prévention et de sensibilisation de masse ;
- la reconduction automatique et sans justification de projets déjà financés ;
- la totalité du projet : la recherche de cofinancements étant demandée comme gage de pérennité.

Comment répondre ?

Les demandes feront l'objet d'une présélection sur lettre de candidature adressée **le 30 mars 2012** au plus tard à :

Fondation de France,
Programmes « Sida, santé
et développement »
40, avenue Hoche – 75008 Paris – France
sida@fdf.org

Cette lettre-type est téléchargeable sur
www.fondationdefrance.org
Les demandeurs seront informés par
courrier des résultats.

Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner.

Dûment rempli et accompagné des annexes, il devra parvenir **le 15 juin 2012** au plus tard à la Fondation de France.

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire **début novembre 2012**. La décision sera communiquée par courrier postal.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org